CENTRE DE VACCINATIONS INTERNATIONALES DE LA VILLE DE MARSEILLE

Marseille, ville portuaire de dimension internationale, ville de mixité et de brassage, ville d'accueil, a toujours à travers le temps et tout particulièrement de la depuis la grande peste de 1721, été en pointe pour sa politique sanitaire.

Le Centre de Vaccinations Internationales de la ville de Marseille est l'un des plus anciens centres de vaccinations publics.

Depuis plusieurs décennies et pour des générations de marseillaises et de marseillais il œuvrait rue Louis Astruc dans le 4^{eme}arrondissement.

Le centre de vaccination a trouvé une nouvelle place en septembre 2022 au cœur de notre ville, sur un site encore plus central, mieux desservi par les transports en commun, dans des locaux neufs, parfaitement équipés et avec une équipe en renouveau.

Le centre est situé : **2 rue Fontaine d'Arménie 13001 Marseille, depuis septembre 2022.**

Ce nouvel emplacement permet un accès facilité par différents moyens de transport :

Tramway T2 et T3 : station Belsunce Alcazar
Métro Ligne 1 : station Colbert

et à proximité immédiate du Parking du Centre Commercial Bourse.

La prise de rendez vous peut être réalisée, selon les modalités suivantes :

- par tel : 04.91.55.32.80/82
- en ligne sur : www.maiia.fr
- par email : vaccinsetvoyages@marseille.fr
- sur place, 2 rue Fontaine d'Arménie 13001 Marseille

Le centre accueille l'ensemble des habitants du territoire marseillais et depuis plusieurs années des personnes de la région PACA, parfois même d'autres régions.

Le centre accueille sur rendez-vous, selon les horaires suivants : **du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30.**

I. Rôles et missions du CVI :

Le centre est agréé par l'Agence Régional de Santé afin de pouvoir proposer :

1) Les consultations et les vaccinations aux voyageurs :

Après une consultation médicale réalisée par un médecin spécialiste en médecine tropicale ou des voyages, un schéma vaccinal vous sera proposé en fonction des vaccinations obligatoires ou recommandées pour le pays que ce soit pour le tourisme, un déplacement professionnel ou encore en cas d'expatriation.

Les principales vaccinations du voyage sont :

- Contre la fièvre jaune, vaccination obligatoire ou fortement recommandée pour voyager dans certains pays (en particulier en Amérique du sud et en Afrique).

- Contre les méningites A,C,Y,W135... notamment pour les pèlerins se rendant à La Mecque (vaccin obligatoire).

- En fonction de votre voyage :

  → contre la rage,
  → l'hépatite A ;
  → la typhoïde,
  → l'encéphalite japonaise.

Ces vaccins sont payants et non remboursés par la sécurité sociale. Une prise en charge peut être réalisée par certaines mutuelles.

Leurs tarifs sont fixés par le conseil Municipal, et sont actuellement de :

VACCINATIONS CONTRE :	**Tarifs à ce jour**
- la fièvre jaune	**55,00 €**
- l'hépatite A enfant	**20,00 €**
-l'hépatite A adulte	**30,00 €**
- la typhoïde	**35,00 €**
- le méningocoque B	**90,00 €**
-l'encéphalite à tique	**45,00 €**
- conjugué contre les méningocoques (A+C+Y+W135)	**55,00 €**
- la rage	**50,00 €**
- l'encéphalite japonaise	**95,00 €**
- la grippe	**11,00€**
- la varicelle	**45,00 €**

Un **carnet de vaccination international** vous sera remis et vous permettra d'être autorisé à rentrer sur le territoire de certains pays.

En cas de perte de votre carnet de vaccination international, les personnes vaccinées au centre de vaccination de la ville de Marseille peuvent obtenir **un duplicata.** Le duplicata du carnet international est, à ce jour, facturé 8 euros.

Le centre de vaccination ne peut pas délivrer de Carnet de vaccination international (carnet « jaune ») pour y inscrire des vaccins réalisés hors du centre.

Lors de cette consultation, les professionnels du centre vous proposent également, gratuitement :

- des **conseils pendant votre voyage** : comment éviter les piqûres de moustiques, règles d'hygiène concernant l'eau,….

- des **prescriptions nécessaires à votre voyage**, en particulier les médicaments de prévention du paludisme,
- des **conseils et la conduite à tenir lors de votre retour** en cas de fièvre, de diarrhée, par exemple.

2) Les vaccinations générales et obligatoires selon le calendrier vaccinal défini par le Haut Conseil de la Santé Public (HSCP) et validé par le ministère de la Santé et de la Prévention :

La vaccination est systématiquement précédée d'un entretien médical pré-vaccinal, sur le lieu de vaccination, qui permet d'écarter les contre-indications et conduit à la prescription.

Les vaccinations inscrites au calendrier français sont notamment :

Tuberculose (BCG)

La vaccination contre la tuberculose est le plus souvent recommandée à partir de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez les enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.

Coqueluche

Le rappel de l'adulte contre la coqueluche se fait à 25 ans avec rattrapage possible jusqu'à 39 ans. La vaccination contre la coqueluche de la femme enceinte dès le 2e trimestre de grossesse est recommandée pour protéger son nourrisson.

Haemophilus Influenzae de type b (Hib)

Pour les enfants n'ayant pas été vaccinés avant 6 mois, un rattrapage vaccinal peut être effectué jusqu'à l'âge de 5 ans avec le vaccin monovalent (1 à 3 doses selon l'âge).

Hépatite B

Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la 1re année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque

Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée chez l'enfant et l'adulte à risque.

Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses de vaccin.

Méningocoque C

À partir de l'âge de 12 mois et jusqu'à l'âge de 24 ans inclus, une dose unique est recommandée pour ceux qui ne sont pas déjà vaccinés.

Rotavirus

Recommandé à tous les nourrissons à partir de 2 mois. Deux à trois doses (par voie orale) sont nécessaires selon le vaccin.

Méningocoque B

Un rattrapage est possible jusqu'à l'âge de 2 ans pour les nourrissons n'ayant pas reçu les trois doses de vaccins recommandées à 3, 5 et 12 mois.

Papillomavirus humain (HPV)

La vaccination est recommandée chez les filles et les garçons âgées de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus. De plus, la vaccination est recommandée aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à l'âge de 26 ans.

Grippe

La vaccination est recommandée, chaque année, notamment pour les personnes à risque de complications : les personnes âgées de 65 ans et plus, celles atteintes de certaines maladies chroniques dont les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité (IMC>40 kg m²). La vaccination contre la grippe sera désormais proposée à tous les enfants de 2 à 17 ans.

Zona

La vaccination est recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

Vaccination Covid

Retrouvez le schéma vaccinal actualisé sur **vaccination-info-service.fr**

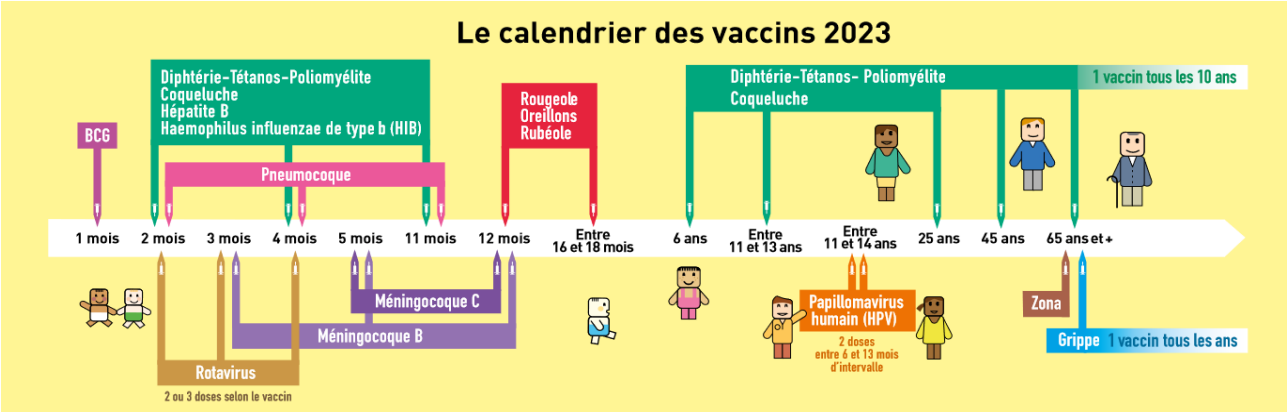

La consultation et l'administration de ces vaccins sont réalisés gratuitement à l'exception de la vaccination contre la grippe, pour laquelle les usagers doivent s'acquitter d'une participation financière, de 11 €.

Le centre de vaccination propose également la vaccination contre la Covid-19 au bénéfice des adultes et des enfants, selon le schéma vaccinal, en vigueur.

Le centre de vaccination se tient aussi à votre disposition pour **faire le point sur votre statut vaccinal et procéder à sa régularisation si nécessaire.** Dans ce cadre, le centre en partenariat avec différentes associations, réalise une consultation vaccinale à destination des primo-arrivants, adultes et mineurs.

Le président de la République a annoncé, mardi 28 février 2023, le lancement, dès la prochaine rentrée scolaire, d'une campagne de vaccination gratuite généralisée dans les collèges, pour tous les élèves en classe de cinquième, pour agir efficacement contre les papillomavirus humains (HPV).

Les infections à papillomavirus humains (HPV) peuvent évoluer vers des cancers dont le plus fréquent est le cancer du col de l'utérus. En France, près de 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués chaque année et environ 1 000 femmes en décèdent. En tout 6 400 cancers sont liés chaque année aux virus HPV, dont un sur quatre chez les hommes.
Le vaccin protège contre les infections dues aux HPV de type 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58, qui sont en cause dans 90 % des cancers du col de l'utérus, 80 % des cancers de l'anus et 90 % des verrues anogénitales (condylomes).

L'ARS a missionné le Centre de Vaccinations Internationales pour coordonner et mettre en œuvre cette action de santé publique au sein de 40 collèges de la ville de Marseille, soit environ 5 000 élèves en classe de cinquième. L'objectif défini par l'État étant de 30 % des élèves pour cette première campagne nationale, environ 1 500 élèves bénéficieraient de cette vaccination.

Deux autres centres de vaccinations sont coordinateurs et effecteurs de cette campagne de vaccination au sein de la ville de Marseille : IHU, Hôpital Européen.

Le CVI de la Ville de Marseille a en charge 40 collèges dont 25 publics et 15 privés situés dans les 1er, 2 éme, 6 éme,7 éme 8 éme, 9 éme, 13 éme, 14 éme, 15éme, 16éme arrondissements.

Cette campagne est organisée :

➔ à partir du 2 octobre jusqu'au 20 décembre 2023 = 1ére dose de vaccin,
45 demis journées sont organisées pour vacciner au sein des 25 collèges publics et 4 collèges privés volontaires,
➔ à partir de mi mars jusqu'à mi juin 2024.

<u>II. Perspectives de développement et projets en cours :</u>

Afin de répondre aux besoins pas totalement satisfaits au sein du territoire, le centre de vaccinations internationales souhaite proposer :

- la vaccination BCG, en partenariat avec le CLAT et le CD 13. Elle devrait démarrer au cours du 1er semestre 2024,

- l'amélioration de la vaccination et le rattrapage du calendrier Français, par une information et une ré-orientation des usagers en lien avec différents partenaires : PMI, CEGGID, planning familial, professionnels de santé libéraux, association pour la médiation en santé,

- le repérage, l'information et l'orientation des usagers éloignés du parcours de Santé, pouvant être en situation de précarité, en partenariat avec la Sécurité Sociale, les associations telles que CORESHAM, …

- la facilitation de la vaccination des mineurs non accompagnés.

L'ensemble de ces projets et actions s'inscrive au sein des politiques de santé portées par la municipalité.